

REUNION DU SYNDICAT DU 21/03/25 CR2025-02

Composition du syndicat

Gilles VIVET	<i>Président</i>	Présent
Gérard DESCHAMPS-BERGER	<i>Secrétaire</i>	Présent
Sébastien SAVOV	<i>Représentant la commune de St Marcel</i>	Excusé
Mireille JAY	<i>Membre titulaire</i>	Présente
Laurette ROFFINO	<i>Membre titulaire</i>	Absente
Jacky DESCHAMPS-BERGER	<i>Membre titulaire</i>	Présent
René VILLERMET	<i>Membre titulaire</i>	Présent
Marie Hélène GUILLOT	<i>Membre suppléant</i>	Présente
Gérard GOMBERT	<i>Membre suppléant</i>	Présent
Gérard KRATZ	<i>Membre suppléant</i>	Absent

Marie Helene GUILLOT supplée Sébastien SAVOV, Gérard GOMBERT supplée Laurette ROFFINO

Nombre de membres titulaires : 7

Nombre de présents ou représentés : 7

Quorum : 4

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à : 18H00

ORDRE DU JOUR

Approbation du CR 2024-02 du 21 ET 27/08/2024

Les membres présents à cette réunion approuvent le CR sans remarques

Compte de gestion 2024 Compte administratif 2024 Délibération N° 2025-4

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 et L.2121-31,
Le président Gilles VIVET présente le compte de gestion et le compte administratif 2024 qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 2086.7 € Dépenses : 1511.82 €

Résultat : 571.88 €

Excédent 2023 reporté : 814.43 €

Résultat de clôture : 1389.31 €

Section d'investissement :

Recettes : 54 000 € Dépenses : 62 340.00 €

Résultat : - 8340 €

Excédent 2023 reporté : 13 111.34 €

Résultat de clôture : 4771.34 €

Dit que les documents budgétaires sont joints à la délibération.

Le syndicat déclare que le compte de gestion et le compte administratif n'appelle ni observations ni réserves

Approbation du compte de gestion

Nombre de votant	7	Suffrages exprimés	7
Pour l'adoption	7	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

Approbation du compte administratif hors la présence du président Gilles VIVET

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour	6	Contre	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Affectation des résultats 2024
Délibération N° 2025-5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Le syndicat décide :

De reporter la somme de 1389.31 € en recette de fonctionnement au BP 2025

De reporter la somme de 4771.34 € en recette d'investissement au BP 2025

Nombre de votant	7	Suffrages exprimés	7
Pour l'adoption	7	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Budget primitif 2025
Délibération 2025-6

Section Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Loyers 2025	2 100,00 €	Assurance	680,00 €
		Adhésions	180,00 €
		Réception	500,00 €
Solde 2024	1 389,31 €	Abonnement site AFP	230,00 €
		Divers	1 899,31 €
TOTAL	3 489,31 €		3 489,31 €

Section investissement

Recettes		Dépenses	
Solde 2024	4 771,34 €	Travaux d'améliorations foncières	19 000,00 €
Subvention Communale d'équipement	19 000,00 €	Remboursement commune avance de trésorerie	27 000,00 €
Subvention région trx 2024	23 980,00 €	Autres travaux	1 751,34 €
TOTAL	47 751,34 €		47 751,34 €

- Budget Préparé par le président

- Affiché du 25/02/25 au 21/03/25 au siège de l'AFP et sur le site : afp-montfort-73.com

Nombre de votant	7	Suffrages exprimés	7
Pour l'adoption	7	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

Le budget primitif 2025 proposé par le Président est approuvé à l'unanimité.

Le syndicat donne pouvoir à Mr le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Travaux 2025 amélioration foncière

Afin de faciliter le travail de nos partenaires exploitants le syndicat valide les travaux suivants votés en AG du 27/10/2024 :

- Bretelles d'accès aux COMBES et sous le pressoir
- Suppression de souches aux CHAVONNES et ROA D'AVAL
- Talutage sur CHANGEBOIS

Matinée des propriétaires 2025

- Montfort : **date retenue samedi 26 avril** à 8 h 30 ou si le temps ne le permet pas le **samedi 3 mai**
- Alpage : enlèvement des arcosses **date retenue 12 juillet**

Remboursement frais G. DESCHAMPS-BERGER Délibération 2025-7

Abonnement au site 1AND1 du 15/03/24 au 16/02/25 suivant factures jointes

Soit un total de : 160.1 €

Le syndicat valide ce remboursements

Gérard DESCHAMPS BERGER ne participe pas au vote

Nombre de votant	6	Suffrages exprimés	6
Pour l'adoption	6	Contre l'adoption	0
Abstentions	0	Refus de vote	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

Questions diverses

Le Président Gilles VIVET informe le syndicat d'une convocation à la Société d'Economie Alpestre pour numériser les parcelles du périmètre de l'AFP

La séance est levée à 19H30

Lu et approuvé le.....
Les membres du bureau